

**MAIRIE DE
PLOUGOULM**



Conseil Municipal du 12 mai 2026

Procès-verbal

Date de convocation : 07/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Maire : M. Éric MIOSSEC
Secrétaire de séance : Gilles CRIBIER

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 12 mai 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

Étaient présents : M. Éric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; Mme Monique PRIGENT ; M. Cyril BIHAN ; Mme Rachel KERGUILLEC ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Xavier LACHAUX ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; M. Jean-François CADIOU ; M. Alexandre CABON

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Régis MIOSSEC qui a donné pouvoir à M. Alexandre REMEUR ; M. Stéphane LE BORGNE qui a donné pouvoir à M. Cyril BIHAN ; M. Julien KERAUTRET qui a donné pouvoir à Mme Elodie PREMEL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026
2. Budget principal : adoption du compte financier unique 2025
3. Budget camping : adoption du compte financier unique 2025
4. Budget lotissement : adoption du compte financier unique 2025
5. Budget principal : affectation du résultat
6. Budget camping : affectation du résultat
7. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)
8. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directes (CCID)
9. Dispositif « argent de poche »
10. Plan « 500 000 arbres » – Finistère
11. Echange de parcelles au Quinquis
12. Compte rendu de la délégation du Maire
13. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026
(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026. Pour mémoire, il a été envoyé à l'ensemble des conseillers par courriel le 7 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2. Budget principal : adoption du CFU 2025

(Rapporteur : M. Remeur/Délibération)

En dehors de la présence du Maire et sous la présidence de M. REMEUR, adjoint aux finances et chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Le CFU s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 477 960,14 €

Recettes 1 904 317,87 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice : 426 357,73 €

Résultat antérieur reporté : 47 607,26 €

Excédent de fonctionnement global : 473 964,99 €

Investissement

Dépenses 1 134 266,15 €

Recettes 1 824 798,99€

Excédent d'investissement de l'exercice : 690 532,84 €

Résultat antérieur reporté : - 236 661,99 €

Excédent d'investissement global : 453 870,85 €

Restes à réaliser en dépenses : 362 000 €

Restes à réaliser en recettes : 60 000 €

Capacité de financement : 151 870,85 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2025 de la commune, en dehors de la présence de Monsieur le Maire.

VOTE :

- **Pour : 18**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

3. Budget camping : adoption du CFU 2025

(Rapporteur : M. Remeur/Délibération)

En dehors de la présence du Maire et sous la présidence de M. Remeur, adjoint aux finances et chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 du camping municipal.

Le CFU s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	33 405,88 €
Recettes	39 715,52 €

Excédent de fonctionnement :	6 309,64 €
Résultat antérieur reporté :	13 812,54 €
Excédent global :	20 122,18 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2025 du camping, en dehors de la présence de Monsieur le Maire.

VOTE :

- **Pour : 18**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

4. Budget lotissement : adoption du CFU 2025

(Rapporteur : M. Remeur/Délibération)

En dehors de la présence du Maire et sous la présidence de M. Remeur, adjoint aux finances et chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 du lotissement.

Le CFU s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	194 477,48 €
Recettes	194 477,49 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice :	0,01 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Excédent de fonctionnement global :	0,01 €

Investissement

Dépenses	191 944,23 €
Recettes	211 726,82 €

Excédent d'investissement de l'exercice :	19 782,60 €
Résultat antérieur reporté :	2 246,62 €
Excédent d'investissement global :	22 029,21 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2025 du lotissement, en dehors de la présence de Monsieur le Maire.

VOTE :

- **Pour : 18**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

5. Budget principal : affectation anticipée du résultat
(Rapporteur : M. Remeur/Délibération)

M. Remeur propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 du budget principal.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le compte financier unique 2025 présente :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 473 964,99 €
- Un excédent d'investissement de 453 870.85 €

Considérant les restes à réaliser :

- En dépenses pour 362 000 €
- En recettes pour 60 000 €

Soit une capacité de financement de 151 870,85 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi :

Affectation complémentaire en réserve d'investissement : 263 964,99 € au c/1068,

Affectation à l'excédent reporté : 210 000 au c/002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver l'affectation par anticipation du résultat du budget de la commune.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

6. Budget annexe camping : affectation anticipée du résultat
(Rapporteur : M. Remeur/Délibération)

M. Remeur propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 du budget annexe du camping municipal du Bois de la Palud.

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement,

Considérant que le compte financier unique 2025 présente :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 20 122,18 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi :

Affectation à l'excédent reporté : 20 122,18 € au c/002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver l'affectation du résultat par anticipation du budget annexe du camping municipal du Bois de la Palud.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

7. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

(Rapporteur : M. le Maire/Délibération)

En application de l'article 1609 nonies C – IV du Code générale des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges est instituée au sein d'Haut Leon Communauté. Cette commission composée exclusivement de conseillers municipaux des communes membres, est chargée d'évaluer les charges transférées à l'intercommunalité et de déterminer le montant des attributions de compensation versée en contrepartie.

Il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant parmi ses membres en exercice.

Il vous est proposé de nommer, en tant que représentant de la commune à la CLETC, le candidat suivant : M. Eric MIOSSEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De désigner M. Eric MIOSSEC en tant que représentant à la CLETC.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

8. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

(Rapporteur : M. le Maire/Délibération)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID).

La CCID est composée de 7 membres dans les communes de moins de 2000 habitants : le Maire et 6 commissaires.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires : 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la liste de 24 noms ci-dessous :

Commissaires titulaires : Yvon ABGRALL ; Stéphane AUTRET ; François BIHANIC ; Henri CABIOCH ; Michel CORVOISIER ; Florent COZ ; Yvonne CUEFF ; Fabien DEMANGE ; Laurent FICHOT ; Bernard LAGADEC ; Jean-Yves LE BIHAN ; Jacques MORVAN

Commissaires suppléants : Joseph CORRE ; Dominique PAUL ; Jean-Yves LE DUFF ; Anne LE LEZ ; Jean-Jacques URIEN ; Gilles THOMAS ; Olivier LE PORS ; André CAROFF ; Anne-Laure BROCHEC ; Michel JACQ ; Jacques MONFORT ; Jean-Noël LE GOFF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver la liste proposée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

9. Dispositif « argent de poche »

(Rapporteur : Mme Rolland/Délibération)

DEPORT : Morgane JOLIVET

Le dispositif « argent de poche » a été institué dans le cadre du programme « ville vie vacances ». Ce dispositif permet à des jeunes de 14 à 17 ans d'effectuer des missions au sein d'une collectivité durant les vacances scolaires.

Par la mise en place de ce dispositif, la commune souhaite promouvoir l'engagement des jeunes au service de leur commune et leur permettre de découvrir le monde du travail.

Chaque mission a une durée de 3 heures (de 9h00 à 12h00) moyennant une gratification de 15€, financée à hauteur de 7,50 € par la CAF du Finistère.

L'encadrement des jeunes sera assuré par un élu et un agent des services techniques. Il est prévu qu'ils effectuent des travaux divers comme l'entretien du cimetière, de la chapelle et ses alentours ou encore la préparation des colis de Noël pour les anciens.

Un contrat d'engagement sera signé par le jeune et la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De mettre en place le dispositif argent de poche ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document correspondant à ce dispositif ;
- D'inscrire les crédits au budget.

VOTE :

- **Pour : 18**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Déport : 1 – Morgane JOLIVET**

10. Plan « 500 000 arbres » – département du Finistère

(Rapporteur : M. le Maire/Délibération)

Dans le cadre des aménagements paysagers réalisés sur la RD10, des arbres vont être plantés le long de celle-ci. Plusieurs essences ont été sélectionnées.

Pour cela, la commune souhaite solliciter le Département du Finistère dans le cadre de son plan « 500 000 arbres » initié en 2021.

Le Conseil Départemental soutient financièrement et techniquement les collectivités finistériennes qui s'engagent dans la plantation d'arbre afin de répondre efficacement aux enjeux environnementaux actuels, comme la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la ressource en eau.

De son côté la collectivité s'engage à mener à bien son projet et à prévoir la gestion durable des plantations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De s'engager à mener le projet et gérer durablement les plantations réalisées ;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre du dispositif « 500 000 arbres » ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y afférent.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

11. Echange de parcelle au Quinquis

(Rapporteur : M. Cribier/Délibération)

Monsieur François LE BIHAN est propriétaire des parcelles AT n°576 d'une contenance de 57 m², AT n° 577 d'une contenance de 4 m² et AT n°579 d'une contenance de 1 m² situées au 1 Le Quinquis à Plougoulm, sur lesquelles sont implantées : un poste de relevage appartenant au SIEA de Plouénan, et donc à Haut Léon Communauté depuis le 1^{er} janvier 2026, et un abribus.

La commune quant à elle est propriétaire de la parcelle voisine AT n°580 d'une contenance de 66m² située au 1 le Quinquis à Plougoulm.

Afin de clarifier la gestion de ces espaces, il y a lieu de procéder à un échange de parcelles entre M. LE BIHAN et la commune de Plougoulm.

La commune de Plougoulm deviendrait propriétaire des parcelles AT n° 576, 577 et 579 et M. LE BIHAN deviendrait propriétaire de la parcelle AT n°580.

L'échange de ces parcelles se fera à titre gratuit. Les frais d'acte seront partagés équitablement entre la commune, Haut Léon Communauté et M. LE BIHAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le projet d'échange à titre gratuit proposé ci-dessus entre la commune et M. LE BIHAN.
- De donner tout pouvoir au Maire pour réaliser cet échange par acte notarié.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

12. Compte rendu de la délégation du Maire

(Rapporteur : M. le Maire)

Tiers	Objet	Montant TTC
DPC	Habillage coté meuble médiathèque	707.28
REXEL FRANCE	Installation projecteurs terrain de foot	628.38
Amazon	Matériel sportif	854.34
FRANS BONHOM	Descente de gouttière salle polyvalente	609.26
SDEF1	Remplacement des sources lumineuses (LED)	3203.90
LAGADEC YVON TP	Réseaux eaux pluviales - Lot 1 A - Situation 4	78422.40
WESCO	Bavoirs cantine maternelle	259.20
WESCO	Table et chaises cantine maternelle + vaisselle	357.84
PLANS C - COORD	Mission SPS travaux RD 10 - Phase de conception	720.00
JACQ MICHEL pro	Remplacement tuyauterie chaufferie Hermine	1790.80
DECATHLON FRANC	Poteaux de badminton	3479.88
JACQ MICHEL pro	Remplacement chaudière gaz Hermine	3708.66
Maze Sobrema	Cureuse de fossés	10500.00
Amazon	6 lits pour sieste espace Hermine	133.27
Amazon	4 Chaises de bureau Hermine	203.04
Amazon	Fauteuil salle de sieste école	60.70
ZOLPAN	Peinture radiateurs mairie	145.21
POISSON TAT	Travaux complémentaires chemin Avel Viz	1418.28

13. Questions diverses

Désignation d'un référent tempête : Eric MIOSSEC

Quelques dates :

- Prochain CM : 05/06 à 19h30
- Récup ferraille Rederiens : 06/06
- Fête du sport : 13/06
- Kermesse des deux écoles : 14/06
- Journée portes ouvertes ACM : 20/06

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h00.

Le Maire,
Eric MIOSSEC

Le secrétaire de séance
Gilles CRIBIER



A blue ink signature, likely of Gilles Crihier, is written in a cursive style.